



C/31/1

ORIGINAL : français

DATE : 15 juillet 1997

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

CONSEIL

Trente et unième session ordinaire
Genève, 29 octobre 1997

PROJET D'ORDRE DU JOUR

établi par le Bureau de l'Union

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour (le présent document)
3. Adoption du compte rendu de la trentième session ordinaire (document C/30/17 Prov.)
4. Nomination du nouveau Secrétaire général (document C/31/14)
5. Examen de la conformité de la législation de tout État ayant déposé une demande selon l'article 32.3) de l'Acte de 1978 ou l'article 34.3) de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV
6. Compte rendu du Président sur les travaux des cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions du Comité consultatif; adoption, le cas échéant, de recommandations préparées par ce Comité

La session se tiendra au siège de l'UPOV (34, chemin des Colombettes, Genève, Suisse) le mercredi 29 octobre 1997 et s'ouvrira à 9 h 30.

7. Rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Union en 1996 (document C/31/2); rapport complémentaire sur les activités durant les neuf premiers mois de 1997 (document C/31/3)
8. État d'avancement des travaux du Comité administratif et juridique (document C/31/9)
9. État d'avancement des travaux du Comité technique, des Groupes de travail techniques et du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (document C/31/10)
10. Examen et approbation du projet de programme et de budget de l'Union pour l'exercice biennal 1998-1999 (document C/31/4)
11. Examen et approbation du plan à moyen terme pour les années 2000-2003 (document C/31/11)
12. Désignation d'un vérificateur des comptes (document C/31/12)
13. Calendrier des réunions pour 1998 (document C/31/8)
14. Élection du nouveau Président et du nouveau Vice-président du Conseil
15. Élection du nouveau Président du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN
16. Situation dans les domaines législatif, administratif et technique :
 - a) Rapports des représentants des États (États membres et États observateurs) et des organisations intergouvernementales (document C/31/13)
 - b) Renseignements réunis par le Bureau de l'Union sur la situation de la protection dans les États membres et de la coopération entre ces États (documents C/31/5, C/31/6 et C/31/7)
17. Adoption d'un document reflétant les décisions adoptées en session
18. Clôture de la session

[Fin du document]